



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2019-070**

\*\*\*

**Objet :**

**Mutualisation des Polices Municipales  
Gignac / Saint André de Sangonis**

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – FALZON Serge – LONGIN Thierry – VIDAL Véronique - DEBEAUCHE Christine – BENEZETH Béatrice - NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie.

**Pouvoirs :** CHRISTOL Marcel à DEHAIL Francine - LEROY Annie à FALZON Serge - SANCHEZ Marie-Hélène à COLOMBIER François - BIESSÉ Frédérique à DURAND Véronique - VAILHE Bruno à LABEUR Martine – BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - CABOCHE Chrystelle à BENEZETH Béatrice – PANTALEONE Alexandra à BLANES Michel – DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier à GOMEZ René.

**Absents :** SUQUET Maguelonne – DELERIS Claudine.

Convocation du 18 juin 2019.

Mme SOREL Joëlle est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'en association avec Monsieur le Maire de Saint André de Sangonis, une réflexion de partenariat et de mutualisation entre les polices municipales de nos communes a été menée et a abouti à la convention de mutualisation annexée à la présente.

Il s'agit principalement d'associer nos forces lors de patrouilles programmées (journée / nuit / festivités) ou lors de vos renforts ponctuels sur des événements particuliers dans le respect des règles de fonctionnement des services établis dans chaque commune.

La présente convention a été soumise au Comité Technique.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation annexée.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20190627-DEL2019-070-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2019  
Date de réception préfecture : 28/06/2019